

Pour bénéficier du tarif Solidaire Réduit

Vous devez être concerné par l'une des situations suivantes :

Vous devez présenter les justificatifs demandés ci-dessous au guichet d'une agence TCL :

Votre droit est valable jusqu'au⁽¹⁾

1	Personne non-imposable et bénéficiaire d'une allocation Pôle Emploi : ARE, AREF, RFPE, RFF, ASP, ASS, ASSF, au taux journalier inférieur ou égal à 29,38€ et ayant été indemnisé(e) du 1 ^{er} au dernier jour du mois	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Dernière attestation des périodes indemnisées du Pôle Emploi ou dernier bulletin de paie émanant du Service Public	
2	Jeune chômeur non-imposable âgé de 18 à 24 ans inclus et inscrit à Pôle Emploi pendant au moins 12 mois sur les 18 derniers mois	1. Dernière attestation des périodes d'inscription du Pôle Emploi 2. Dernier avis de situation déclarative des impôts	
3	Personne non-imposable et bénéficiaire de l'un des 3 contrats cités ci-dessous de 26h hebdomadaires maximum	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts. Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Dernier bulletin de salaire	
	Bénéficiaire d'un CIE ou d'un CAE	Imprimé "CUI demande d'aide" complété et signé par les 3 parties	
	Bénéficiaire d'un CDDI	Imprimé "Attestation CDDI par un ACI de la Métropole de Lyon" complété, tamponné et signé	
4	Personne âgée de 18 à 24 ans inclus et bénéficiaire du dispositif de Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)	Imprimé FAJ signé et tamponné par l'organisme social (Mission Locale, CCAS, MDR, MDMS)	
5	Bénéficiaire de la CMUC ou de la CSS (sans participation financière) et ses ayants droit portés sur l'attestation	Attestation CMUC ou CSS sans participation financière en cours de validité	
6	Bénéficiaire de l'AME et ses ayants-droit portés sur la carte	Carte individuelle ou familiale d'admission à l'AME en cours de validité	
7	Personne non-imposable de 65 ans et + ou personne non-imposable retraité(e) à partir de 60 ans	1. Dernier avis de situation déclarative des impôts Pour savoir si vous êtes non-imposable, référez-vous au Barème d'exonération de l'impôt sur le revenu 2. Justificatif de domicile 3. Notification de retraite délivrée par la caisse de retraite précisant la date d'entrée en retraite	
8	Ancien combattant et veuve d'ancien combattant de 65 ans et +	1. Carte d' "ancien combattant" 2. Carte de « veuve d'ancien combattant » Les clients n'ayant pas de carte « ancien combattant » ou « veuve d'ancien combattant » doivent s'adresser à L'ONAC, 3 rue Louis Vitet, 69001 LYON. 3. Un justificatif de domicile si la carte n'a pas été délivrée dans le Rhône	
9	Collégien, Lycéen ou Étudiant boursier (national et départemental)	La notification d'attribution définitive de bourse (original et Photocopie). Pour les lycéens est également accepté le formulaire TCL « donnant droit à un abonnement à tarif réduit », délivré et visé par l'établissement scolaire. Pour les étudiants : notification provisoire ou définitive délivrée par le CROUS ou la région AuRA.	
	Elève en SEGPA / ULIS / ITEP / IME	Le formulaire TCL "donnant droit à un abonnement tarif réduit", délivré et visé par l'établissement scolaire	
10	Bénéficiaire d'un Contrat d'engagement "Parcours Itinéraires Emploi Renforcé"	Attestation contrat d'engagements « Parcours Itinéraires Emploi Renforcé » délivrée par une structure conventionnée avec la Métropole de Lyon.	

(1) La fin de validité de votre droit sera complétée en agence par l'agent TCL lors de votre venue.

! Tous les documents demandés doivent être des originaux (sauf documents édités depuis bornes en libre-accès ou internet)

Où acheter son abonnement ?

Vous pouvez acheter votre abonnement dans tous les points de vente du réseau :

- 477 distributeurs TCL
- 220 Points Service (commerces de proximité)
- 5 agences commerciales
- Sur l'agence en ligne : e-tecely.tcl.fr

Quand et comment renouveler votre droit au tarif réduit ?

Le droit à l'abonnement Solidaire Réduit est accordé pour des durées variées selon les situations :

1 à 4 : renouvellement des droits tous les 6 mois

5 et 6 : à chaque changement de situation

7 et 8 : renouvellement des droits à chaque renouvellement de carte técély

9 : renouvellement des droits à chaque rentrée scolaire

10 : renouvellement une fois par an

Pour renouveler ce droit, nous vous invitons à vous présenter, muni(e) des justificatifs demandés et de votre carte técély :

- En agences TCL : de 7h30 à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 18h le samedi : Bellecour, Grange-Blanche, Part-Dieu, Gorge de Loup, La Soie